

Beaune eut autorisé les descendants de Nicolas Joseph d'adoindre le nom de Monge à celui de Marey.

La Révolution décréta la suppression des anciens usages et des anciennes corporations. Elle entraîna la liberté des contrats, ce qui correspondait aux idées de cette révolution. Par contre, les citoyens vigneronns avaient-ils souhaité l'autorisation qui leur fut faite en 1792, de replanter le cépage Gamay sous certaines conditions ? Ils avaient accueilli avec satisfaction la suppression des anciens "*Droits d'Aides*". Satisfaction provisoire puisqu'en 1804 les droits sur la vente et le transport du vin furent rétablis sous le nom de "*Droits réunis*".

Mais cela n'entrave pas le commerce des boissons stimulées par les guerres. Avec les grognards et les maréchaux d'Empire de la Grande Armée qui parcoururent l'Europe, les vins de Pommard eurent de nouveau propagandistes qui succédèrent aux Ducs et seigneurs de Bourgogne, aux abbayes célèbres et leurs abbés mondains, aux protestants chassés de France et aux commissionnaires beaunois fondateurs des grandes maisons de commerce. D'autres soucis et calamités viendront mais ce sera un autre récit.

Michel GIRARD



Ancienne place du Peuple (aujourd'hui place de l'Europe)